

OBJET: Délibération concordante sur la conduite de discussions exploratoires en vue d'une éventuelle fusion des communes de Bettendorf, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, d'Ettelbruck et de Schieren

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la circulaire numéro 3076 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région du 13 juin 2013 ayant comme objet les missions de la CIFC (Cellule Indépendante Fusions Communales) et la présentation du guide de procédures et bonnes pratiques en vue des fusions communales ;

Vu le concept intégratif pour une réforme territoriale et administrative du Grand-Duché de Luxembourg ;

Considérant que le thème de la réorganisation territoriale des communes, le thème des fusions entre communes et les objectifs de fusionner tels que retenus entre autres dans le concept intégratif constituent toujours un sujet d'actualité;

Vu le guide de procédures et bonnes pratiques pour des fusions communales réussies amenant un surplus d'efficacité et d'autonomie, élaboré par la Cellule Indépendante Fusions communales en 2013 ;

Vu la délibération concordante du 12 septembre 2018 des conseils communaux des communes d'Erpeldange-sur-Sûre, d'Ettelbruck et de Schieren donnant mandat aux collèges échevinaux de ces communes de mener des discussions exploratoires en vue d'une collaboration plus étroite pouvant aboutir à une éventuelle fusion des 3 communes;

Considérant que les conseils communaux des communes de Diekirch et de Bettendorf ont manifesté leur intérêt de se joindre dès lors à ces discussions exploratoires ;

Vu la délibération du Conseil Communal de la Commune de Colmar-Berg du 16 novembre 2018 aux termes de laquelle le Conseil Communal de Colmar-Berg a décidé de ne pas entamer des pourparlers avec les autres communes de la Nordstad pouvant aboutir à une éventuelle fusion ;

Entendu les explications du bourgmestre;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Décide

de donner mandat au collège des bourgmestre et échevins pour mener des discussions exploratoires avec le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bettendorf, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Erpeldange-sur-Sûre, le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Ettelbruck et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren, en vue d'une collaboration plus étroite pouvant aboutir à une éventuelle fusion des 5 communes ;

Une expédition de la présente sera transmise pour information à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bettendorf, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Erpeldange-sur-Sûre, au collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Ettelbruck et au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren ;